



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHAMBERY

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

ARRÊTÉ N° ART-2022-175

ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DE MONSIEUR JEAN RUEZ, CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ, CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Vu la délibération du 4 juillet 2020 (DCM-2020-108) portant élection du maire,

Vu l'arrêté n°1875 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean RUEZ, conseiller municipal délégué à la définition de la politique générale en matière de la rénovation du patrimoine bâti, aux plans communaux de sauvegarde et à la sécurité des bâtiments,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment l'article D.731-14.-I.-A,

Considérant qu'en application des dispositions issues du décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, le maire doit procéder à la désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Le maire de la Ville de Chambéry,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Monsieur Jean RUEZ, conseiller municipal délégué est désigné correspondant incendie et secours pour la durée du mandat.

Article 2 :

Conformément aux dispositions de l'article D.731-14.-I.-A du code de la sécurité intérieure, cette désignation entraîne les missions suivantes :

-participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;

-concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;

-concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;

-concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Article 3 :

À cette fin, Monsieur Jean RUEZ est habilité :

- à signer tous les documents relatifs aux matières déléguées ;
- présider et animer dans le cadre de cette désignation, tous comités, réunions et commissions relevant du fonctionnement interne à la Ville de Chambéry, et de ses partenaires, à l'exception des instances dont les modalités de présidence ou de composition font l'objet de dispositions de nature législative, réglementaire ou statutaire.

Article 4 :

Dans le cadre de cette désignation, et en conformité avec les dispositions du code la sécurité intérieure précitée, Monsieur Jean Ruez informera périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Jean RUEZ qui accepte cette désignation.

Article 6 :

Le directeur général des services ainsi que les agents placés sous sa responsabilité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la mise en œuvre et du respect du présent arrêté.

Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dans le même délai, l'auteur du présent arrêté peut être saisi d'un recours gracieux contre celui-ci Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite.

Article 8 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat dans le département de la Savoie et président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

Fait à Chambéry

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté Signature I_Parapheur

Numéro attribué à l'acte : ART-2022-175

Objet de l'acte : ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DE MONSIEUR JEAN RUEZ,
CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ, CORRESPONDANT INCENDIE ET
SECOURS

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 4 - Delegation de fonctions 2 -
Délégation de fonctions à un élu 2 - Autres délégations

Date de l'acte : 28 octobre 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20221028-lmc1H28307H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28307H1

Date de transmission en Préfecture : 02 novembre 2022

Date de réception en Préfecture : 02 novembre 2022

Publication : du 02 novembre 2022 au 02 janvier 2023